



COMMISSION JEUNESSE ET BOURSES
ROTARY CLUB GENEVE

PRIX DU ROTARY CLUB

aux élèves de 4^e année

1. Les RC Genève, Genève-Lac, Genève-Palais Wilson, Genève-Sud et Genève-International décernent chaque année un prix de maturité.
 2. Ce prix est attribué à **l'élève qui**, dans chacun des collèges et **durant ses années d'études a fait preuve d'un engagement exceptionnel, notamment par son esprit d'initiative, d'entraide et de coopération.**
 3. Le prix se monte à CHF **750.-** par collège.
 4. Les collèges concernés sont le Collège André-Chavanne, le Collège Calvin, le Collège de Candolle, le Collège Claparède, le Collège Emilie-Gourd, le Collège Madame de Staël, le Collège Rousseau, le Collège de Saussure, le Collège Sismondi et le Collège Voltaire.
 5. La direction de chaque établissement impliqué attribue le prix à un ou une élève selon le critère mentionné au point 2. Elle peut aussi décider d'attribuer le prix à **2 ou 3 élèves**, le montant en étant alors divisé selon le nombre des bénéficiaires. Elle communique sa décision à l'administration du Collège de Genève.
 6. Dans le courant du mois de juin de chaque année, l'administration du Collège de Genève communique la liste des lauréats à la Commission Jeunesse et Bourses.
 7. Les lauréats sont ensuite contactés et invités dans l'un des RC de Genève pour la distribution des prix.
- N.B. : Un prix spécifique est remis par le RC Genève à un ou une élève du Collège pour Adultes Alice-Rivaz. Ce prix fait l'objet d'une procédure parallèle.

Règlement rédigé par M. Michel Grandjean
michel.grandjean@unige.ch
Président de la Commission Jeunesse et Bourses
06.10.2023